



Mouez ar Yeuc'h

Bulletin d'informations Communales Juillet 2018 Keleir ar Gumun Gouere 2018 **N° 123**

Dalh ar hev en da zorn p'emañ Hag e teui da domma outañ.

Quand la bûche est dans ta main, garde-la Plus tard elle te réchauffera.

Sommaire / Krennadur

INFOS PRATIQUES & CALENDRIER
RETOUR SUR IMAGES
AGENDA
A TRAVERS LA COMMUNE
VIE ASSOCIATIVES
CONSEILS MUNICIPAUX
INFORMATIONS DIVERSES

Mairie

5, rue Louis Tymen – 29100 Le Juch Tél : 02.98.74.71.50 – Fax : 02.98.74.70.99

mairie.le-juch@wanadoo.fr Site: www.lejuch.fr

Le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h30 Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Fermée le Samedi

Permanences du Maire et des Adjoints

Patrick Tanguy

Maire

Le samedi matin sur rendez-vous

Marc Raher

Adjoint aux finances, gestion du patrimoine, nouvelles technologies, culture

Sur rendez-vous

Yves Tymen

Adjoint aux travaux, à l'urbanisme, à l'agriculture et à l'environnement

Sur rendez-vous

<u>Isabelle Kervarec</u>

Adjointe aux affaires scolaires, affaires sociales, communication, enfance et jeunesse, animation, vie associative— CCAS

Sur rendez-vous

Douarnenez Communauté :

75, rue Ar Veret – 29100 Douarnenez – Tél : 02.98.74.48.50

Déchetterie de Lannugat :

Ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h & de 14h à 18h.

Urgences médicales :

Appeler le 15 qui assure la régulation

Cabinet infirmier :

Cabinet Petitbon Alan

Tél: 02.98.74.71.04 Port: 06.07.27.95.47

ADMR Plogonnec :

Rue des Ecoles – 29180 PLOGONNEC –

Tél: 02.98.91.84.96

Transport Le Juch / Douarnenez :

Le samedi

Départ à 9h30 de votre domicile & retour à 11h. Taxi Lokorn–06.82.82.56.56 -

<u>Transport à la demande : Pays de Douarnenez 0 810 810 029</u>

Transport Penn ar Bed :

Ligne (ligne 51) régulière DZ / Quimper sur le site internet cat29.fr

Ecole Notre Dame de Toutes Grâces :

6, rue de l'école – Tél : 02.98.74.71.70

Ulamir du Goyen - Centre de Loisirs :

Rue Abbé Conan - 29100 Poullan

Tél: 02.98.74.27.71

Boîte postale :

Levée du lundi au samedi à 9h00

Marché mensuel

Le 3^{ème} jeudi du mois de 16h30 à 19 h00 Hent ar ster

Vin, fruits et légumes, produits d'hygiène et d'entretien, bijoux, Croquanteries

Calendrier des Manifestations

Date	Manifestation	Lieu	Organisateur
12 Juillet	Agenda Breizh Cop	Salle Socioculturelle	Mairie / Région
7 Août	Visite de Fermes	Kervogat	Douarnenez Communauté
15 Août	Pardon du Juch	Le Bourg	Comité d'animation
15 Août	Tournois de Pétanque	Stade	Les Diables
7 Octobre	Vide-grenier	Salle Socioculturelle	Ecole Notre-Dame
14 Octobre	Repas des Anciens	Salle Socioculturelle	Mairie
27 octobre	Fête de la Soupe	Salle Socioculturelle	Comité d'Animation

RETOUR EN IMAGES

Concours Photos, le 17 juin

Dimanche 17 juin, les lauréats du concours photos organisé dans le cadre des journées du patrimoine de Pays et des Moulins ont été reçus à la salle socioculturelle du Juch.

Ce concours a rassemblé 26 photographes qui ont présenté leur cliché sur le thème du patrimoine.

Le jury composé d'élus, d'habitants de la commune, d'un professionnel, d'un représentant de l'office du tourisme et de Douarnenez Communauté, a désigné 6 lauréats.

C'est la photo "Dès l'aube" réalisée par Madame Céline TANGUY qui a remporté le 1er prix du Jury. De nombreux lots ont été distribués à l'ensemble des gagnants.



« Dès l'aube » de Céline TANGUY



« Papillon colibri ou monoshinx » sur valériane de Mireille Youinou



« Bouvreuil sur millet » de Roger YOUINOU



« La rue de l'école » de Marguerite GLOAGUEN



« Naturaleza – encerrada » de Martin MAR



« Ombre du l'éalise » de Diane ZAROVILLE

8 mai - Cérémonie 2018



Une vingtaine de personnes a assisté à la Cérémonie de la capitulation de l'Allemagne nazie.

Les nouveaux arrivants reçus le 8 Juin



Les nouveaux arrivants ont été reçus par la Mairie pour un pot de bienvenue.

Après le mot l'accueil de monsieur le Maire, les différentes associations se sont présentées.

Une quarantaine de personnes était présente.

Journée du Patrimoine, le 17 Juin



Débardage des peupliers



Démonstration de labour



Préparation des chevaux



Exposition sur l'histoire des chevaux au Juch



Les gagnants du concours photos

Acquisition robots tondeuses

La commune vient de s'équiper de deux robots afin de tondre entièrement les 7800 m² de pelouse du terrain de football. Ces robots télécommandés, autonomes et silencieux fonctionnent par tous les temps, à n'importe quelle heure. Les zones à tondre sont délimitées par un câble périphérique enterré.

La tonte en continue assurera une meilleure fertilisation et une pelouse plus verte. Le prix de l'engrais sera divisé par deux. La commune fera également une économie sur ses consommations d'eau puisque la pelouse demandera moins d'arrosage. Ces robots sont montés avec une installation géolocalisée qui leur permet de

regagner leurs stations de charges et, en même temps, de les retrouver en cas de vol.

L'acquisition de ce matériel écologique s'inscrit dans le prolongement de la démarche « zéro phyto » entrepris par la commune.

Si l'investissement de départ est important (8000 € HT), cette acquisition permettra un gain de temps important pour les agents des services techniques. Ce matériel devrait être amorti en moins de 2 ans.

AGENDA

Breizh Cop, le 12 Juillet

Venez dessiner la Bretagne de demain

Débat public sur l'avenir de la Bretagne

Avec le jeu Strategiezh, votre commune et la Région Bretagne vous donnent les cartes!

Pour amener les citoyen-ne-s à s'emparer des enjeux de la Breizh COP, la Région Bretagne a imaginé Strategiezh. Véritable outil de débat public, ce jeu de plateau s'articule autour d'un jeu de cartes « huit familles » (habitat, bien-être, déchet, équilibres territoriaux, biens communs, transports, biodiversité, économie) comprenant chacune 6 enjeux. Après en avoir pris connaissance, les participants positionnent et argumentent les priorités qu'ils retiennent pour l'élaboration d'un projet de Bretagne à l'horizon 2040. Ces « récits » seront ensuite analysés afin de mieux comprendre les attentes des Bretons.

Date: 12 JUILLET 2018

Heure: 18 heures

Lieu: Salle socioculturelle du Juch

Rendez-vous le 12 juillet 2018 à 18 h 00 à la salle socioculturelle du Juch !"

Visite des fermes, Kervogat le 7 Août.

En lien avec les compétences tourisme et développement durable, et au regard du succès rencontré dans les six dernières éditions avec 300 visiteurs en moyenne, Douarnenez Communauté renouvelle tout au long de l'été 2018 des visites de fermes sur le territoire. En partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez.

Entièrement gratuites, les visites permettent de valoriser l'agriculture locale auprès des habitants et des estivants par la mise en lumière des initiatives locales, la connaissance des pratiques et la rencontre avec les producteurs.

Le calendrier des visites :

JUILLET

- 10 juillet à 15h00*: Kervroach, à Douarnenez (élevage laitier traite)
- 17 juillet à 15h00*: Corn Ar Hoat, à Pouldergat (maraichage et présence d'animaux)
- 31 juillet à 14h00*: Kergazec, à Poullan/Mer (plantes aromatiques)

AOUT

- 07 août à 15h00*: Kervogat, au Juch (maraîchage bio poules)
- 14 août à 14h00*: Lannergat, à Poullan/Mer (élevage laitier traite)
- 21 août à 15h00*: Keratry, à Douarnenez (Spiruline)

Renseignements et inscription:

Pour plus d'informations, ou pour vous inscrire à une visite, n'hésitez pas à contacter l'Office du Tourisme par téléphone au 02 98 92 13 35 ou par courriel à info@douarnenez-tourisme.com. Gratuit. *Inscription obligatoire.

Au programme cette année pour la Fête du Bourg du 15 Août.

9h45: Messe et Procession jusqu'à midi

16h: concours de galoche, participation 2 euros

 Balade (rassemblement place de l'église)

19h30: Place de l'église concerts

- Karl halby (blues)
- Ralush baluch (bal, musique traditionnelle)
- El maout (électro buccale)

Restauration et buvette sur place.

Pour tous renseignements ou si vous voulez participer : <u>laurentjoncour@hotmail.com</u>



JUILLET

ÉDITION 2018 -

ETAT CIVIL

Naissance

LE DOEUFF Yuna 7, impasse Per Jakez Helias - 12/06/2018



Décès

GOURMELEN née DOUERIN Julienne Lezarlay - 14/04/2018 PENNANEACH Yvonne 4. hent ar Veil – 08/04/2018 QUATREVAUX Anne-Marie née PELLEN 13. route de la Gare - 10/06/2018



A travers la Commune

Urbanisme

Déclaration préalable – 4

Création d'ouvertures, pose de containers semi-enterrés, ravalement et peinture volets. réhabilitation d'un bâtiment agricole

Certificat d'urbanisme (cua) - 7

Agent saisonnier

Depuis quelques semaines déjà, Paul Join a rejoint Frédéric Hemery aux services techniques, afin de faire face à l'accroissement de l'activité en cette période estivale. Macon formation, secteur dans lequel il a travaillé durant 18 ans chez un artisan de la commune, ce juchois



possède également de solides connaissances en entretien des espaces verts.

Benne à déchets verts à Stalas

Une benne à déchets verts sera mise en place à Stalas les semaines 27, 32, 36 et 41

Messe au Juch

Une messe aura lieu à la salle socioculturelle, le 15 Août.



Mobilité des seniors - Transport C.C.A.S

Ce service assuré par le Taxi Lokorn de Locronan et destiné en priorité aux personnes de 60 ans et plus, vous permet de vous rendre, le samedi matin, de votre domicile vers les commerces de Douarnenez (Intermarché, Leclerc, centre-ville).

Inscription en mairie (02 98 74 71 50) au plus tard le vendredi 12 h. Tarif : 2 € aller/retour.

Centre de loisirs

La municipalité du Juch et l'Ulamir proposent un accueil de loisirs à Poullan-sur-Mer.



Garderie possible à partir 7h30 et le soir jusqu'à 18h30 à la salle socioculturelle.

Une navette passe prendre les enfants à 8h30 et les ramène à 17h30. Le goûter est fourni.

Renseignements et inscription auprès de l'ULAMIR au 02 98 74 27 71.

http://ulamircentresocialdugoyen.blogspot.fr/

Recensement

Tous les jeunes Français doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.



Cette démarche obligatoire doit se faire dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.

Se munir de votre Carte Nationale d'Identité et de votre livret de famille

Horaires de la mairie

La mairie est ouverte :

Le lundi de 9h à 12h et de 14h00 à 18h30. Du mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 17h. Fermée le samedi.

VIE ASSOCIATIVE

Club des Retraités

Un petit mot du nouveau président. Une sortie a été organisée le 7 juin avec nos amis du club de Guengat. Direction St Jacques les pins. Après un départ à 7h45, nous avons pris le petit déjeuner en route. Restaurant le midi et visite du magnifique parc animalier. Une très bonne journée entre amis.

N'hésitez pas à nous rejoindre. Très bonne ambiance.

Kenavo. Le Président, Alain NICOLAS 06 68 12 98 30

Les Diables du Juch

Saison terminée pour les Diables. L'équipe « A » termine une bien belle saison à la 5^{ème} place. L'équipe « B » quant à elle finit 3^{ème} de son championnat excellence.

Lors de l'assemblée générale, Romain Le Brusq a souhaité passer la main pour raison personnelle. Ce sont donc deux nouveaux Co-présidents qui ont été élus à la tête des Diables : Nicolas Hascoët (secrétaire) et Nicolas Hascoët (arbitre).



Pendant cette assemblée plusieurs personnes ont été remerciées pour leur engagement, Vincent Guichaoua, les deux Nicolas Hascoët et Fabien Gourmelen.



Le samedi 9 Juin dernier le club des Diables a organisé son fameux tournoi sur le thème du « Vintage ». Matchs joués dans un superbe esprit et une belle convivialité tout au long de la journée Rendez-vous l'année prochaine.

Toutes personnes souhaitant intégrer le club de l'ASDJ en tant que joueur ou bénévole sera la bienvenue.

À venir le mercredi 15 août l'organisation par les Diables du tournoi de pétanque.



Sportivement, le Président, Romain LE BRUSQ.

Histoire et Patrimoine

Lors de la journée du patrimoine de pays du 17 juin, le coup de projecteur portait sur le cheval. Un vieux camarade lié à la vie de l'homme. « Dans les temps les plus reculés, il fut le compagnon de ses batailles et artisan de ses victoires. Puis devint un allié précieux dans son travail, ses déplacements, ses loisirs ».

L'exposition mise en place à cette occasion a été très appréciée. Nous remercions chaleureusement tous ceux qui nous ont prêtés des photos pour l'illustrer de même que ceux qui confient à l'association des documents anciens. Nous venons de recevoir une collection quasi complète des « Kannad ar Juch », bulletin paroissial édité par le recteur Le Roux de 1912 à 1919.





Lors du pardon du 15 août, en lien avec la paroisse et le comité d'animation, nous souhaitons redonner à la procession qui suivra la messe de 9 heures 45 à la salle socio-culturelle, son faste d'antan. Toutes les personnes (adultes et enfants) qui voudraient à cette occasion porter ou prêter des vêtements traditionnels sont invitées à se faire connaître auprès de Marie Agnès Le Doaré (06 64 37 48 11) ou d'un membre de l'association.

Un café-gâteau sera proposé à l'issue de la procession.

Diskouezadeg diwar-benn ar c'hezeg.

D'ar c'hezeg 'ni eo e oa gouestlet Devezh ar Glad (17 a viz Even). Goude bezañ bet implijet e-giz loened-brezel, ar c'hezeg a oa deuet da vezañ implijet gant ar re binvidik evit o diduamant, gant ar varc'hadourien e-giz loened-samm araok servij d'ar baesanted evit al labour-douar, ar c'honkourioù ha gouelioù bras ar vro.

An diskouezadeg a zo bet gwelet gant forzhik tud ha trugarekaat a reomp tout ar re o deus roet fotoioù ha skridoù deomp a-benn da sevel anezhi.

Un dastumad leun eus niverennoù *Kannad ar Yeuc'h* (1912-1919) an Aotrou Le Roux a zo bet profet deomp. E stad mad emaint c'hoazh 100 vloaz goude an embann.

Da geñver pardon Hanter-Eost e vo graet ur brosesion goude an overenn e Ti an Holl. Kafe ha kouign a vo goude-se.

La **sortie** « découverte du patrimoine », ouverte à tous dans la limite des places disponibles, est fixée au samedi 6 octobre 2018. Elle nous conduira dans la région brestoise. Les inscriptions peuvent être prises dès maintenant auprès des membres de l'association.

Bon été à tous

Comité de Jumelage



Du 10 au 13 mai nos amis de Saint-Génies nous ont rendu visite. Cette fois, ils ont pu découvrir le musée des forges d'Inzinzac-Lochrist puis le haras d'Hennebont avec spectacle équestre. Après nous avons partagé un pique-nique, à l'abri, à cause de la météo capricieuse. Le samedi soir a eu lieu le repas de gala. Comme à chaque fois, cela s'est passé dans une ambiance festive. Reçus dans les familles, Ils sont repartis le

dimanche en nous donnant rendez-vous

l'année prochaine chez eux en Périgord.

Si des habitants du Juch désirent partager ces moments conviviaux, la porte est grande ouverte à de nouveaux adhérents éventuels.

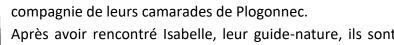
Le Comité de Jumelage, Daniel Canonico 02 98 74 70 88



Ecole Notre-Dame

A l'école Notre Dame, au cours de ce dernier trimestre, les projets ont été nombreux et variés tant du côté des enfants que de celui des parents.

- Depuis le mois de mai, les enfants de CP, CE et CM sont allés à la piscine de Douarnenez chaque mardi après-midi afin de perfectionner leurs compétences en natation.
- Le 2 mai, lors de la matinée « Portes ouvertes », l'équipe éducative a accueilli les nouvelles familles souhaitant inscrire leurs enfants à l'école. Ce même jour, les parents préparaient les légumes nécessaires à la confection du rougail-saucisse. Rougail-saucisse qui a été servi en fin de journée aux nombreux gourmands qui avaient réservé des parts à emporter.
- Le jeudi 7 juin au matin, les CE-CM ont retrouvé leurs camarades de Kerlaz à la Salle des fêtes de Douarnenez. Chaque classe a présenté le spectacle préparé tout au long de l'année avec l'intervenant du Centre des Arts.
- Le vendredi 22 juin en soirée, c'est à la salle socio-culturelle du Juch que les enfants avaient convié toute leur famille. Chaque classe a présenté un petit spectacle. Après l'apéritif, tout le monde s'est retrouvé dans une ambiance très conviviale autour d'un bon repas. La soirée s'est achevée en musique et danse.
- Le jeudi 21 juin, les enfants de maternelle-CP sont allés visiter la ferme pédagogique des Plomarch en



Après avoir rencontré Isabelle, leur guide-nature, ils sont partis vers les divers prés avec beaucoup d'entrain. Ils ont, pour commencer, découvert ou redécouvert les animaux de la bassecour (le « Rock'n roll des gallinacés » était sur toutes les lèvres mais il a fallu le chanter doucement pour ne pas effrayer les volatiles!) Le dindon, qui semblait vouloir communiquer avec eux, a eu beaucoup de succès!

Les enfants ont ensuite rendu visite aux chevaux, moutons, ânes, cochons...et posé des questions relatives à la gestation des



animaux. Cette visite s'est poursuivie par un jeu d'association et une visite du jardin

- Le 26 juin, nos petits Juchois sont aussi partis à Beuzec Cap Sizun pour découvrir les différentes étapes de la fabrication du pain. Ils ont débuté leur journée par une visite du moulin de Keriolet où une explication détaillée du fonctionnement du moulin à eau leur a été dispensée. Puis, le car les a amenés à la maison du vent pour une après-midi consacrée à la confection de petits pains. Nos petits boulangers se sont beaucoup amusés lors de cet atelier et ont eu beaucoup d'imagination pour donner une forme à leur pain! Pendant la cuisson du fruit de leur travail, ils ont visionné un petit reportage reprenant ce qu'ils avaient appris au cours de cette riche journée.
- Les trois jours suivants (27, 28 et 29 juin), c'était au tour des CE-CM de partir à la découverte de la Normandie en compagnie de leurs homologues castois. Le mercredi après-midi, ils ont découvert Bayeux (sa cathédrale et sa célèbre tapisserie). Après un détour par la plage d'Omaha Beach, ils ont rejoint le centre d'hébergement situé en front de mer à Grandcamp-Maisy. Le lendemain, après une visite de la

célèbre fabrique de caramels à Isignydirection le cimetière sur-Mer, allemand de La Cambe, puis Sainte-Mère-Eglise avec son célèbre parachutiste suspendu au clocher, avant un détour par le musée « D-Day Experience ». La journée s'est achevée par la visite du cimetière américain de Colleville. Le dernier jour était consacré à l'étude du Moyen-âge avec la visite du château-fort du Pirou et de l'abbaye de



la Lucerne. Les enfants ravis de leurs nombreuses découvertes ont retrouvé leurs parents à Cast, le vendredi vers 20 h.

• Samedi 30 juin, l'OGEC avait donné rendez-vous aux parents à l'école. Au programme de la journée, la réalisation de divers petits travaux.

Pour clore ce trimestre intense, tous les enfants de l'école se rendront mardi 3 juillet à Plogonnec pour la deuxième et dernière rencontre sportive de l'année. Divers jeux en équipe seront proposés aux CP, CE et CM tandis que les maternelles découvriront divers petits parcours sportifs.

Vous êtes déjà nombreux à venir déposer vos journaux à l'école et nous vous en remercions, sachez que la collecte se poursuit durant l'été. Des containers sont à votre disposition dans la cour.

Dans l'attente de vous donner d'autres nouvelles, nous vous souhaitons un bel été ensoleillé.



Comité d'Animation



Sortie du 24 Juin: Parcours: la mairie, garenne Crozon, les fourches patibulaires, Kerjor, Kérizoré, le Rhun, garenne le Rhun vers Pont Prenn, rd765, Landanet, Kérivin, le Juch.





Distance de 6.5 kms sur un temps de 2 heures, retour à midi pour un pot bien apprécié. La météo et l'ambiance étaient au beau fixe et 12 personnes ont participé à cette balade.

Comme d'habitude vous pouvez nous contacter

- Laurent Joncour : 06 66 32 38 08- Alain Cariou : 02 98 98 76 11A bientôt

Art Floral

Art floral - Association « Graine d'hellébore »

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 28 juin. Le bureau a été réélu sous la présidence de Danièle SALM.

91 adhérentes pour la rentrée de septembre 2018 réparties sur 5 cours.

- Le 1er mercredi du mois : 14 h et 17 h
- Le 3eme mercredi du mois: 14 h; 17 h et 20 h.

Il reste des places aux cours de 17 H.

Fil conducteur retenu pour l'expo des 22 et 23 décembre 2018 : Noël à la montagne.

Juillet et août peuvent être l'occasion de glaner des idées... ou de réaliser des objets pour le décor....

Bel été à tous

Pour tous renseignements: 02 98 74 73 12



Conseils Municipaux

Conseil du 30 Avril 2018

Désignation d'un Délégué à la Protection des données

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entre en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclus avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, des prestataires ont mis en place ce service.

Monsieur Le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner un prestataire extérieur comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Le montant de la prestation ne devra excéder 2 000 € TTC par an et sera d'une durée maximale de 3 ans.

<u>Demande de subvention pour le réaménagement des 3</u> <u>entrées de bourg et la création d'un cheminement doux</u>

La commune a engagé une réflexion sur les cheminements doux au cœur du centre bourg, pour apporter de nouvelles liaisons entre les pôles publics, pour finaliser des boucles de ballades et de découvertes patrimoniales communales, et pour améliorer les différentes entrées de bourg.

L'objectif recherché par la commune du JUCH, est d'engager de nouveaux aménagements respectueux de l'identité rurale et de ses paysages, visant à faciliter les cheminements doux piétons – vélos. Les aménagements prendront en compte les principes d'accessibilité et de développement durable.

Par ailleurs, Le JUCH s'est également engagée dans une démarche « AMI » de revitalisation de centre bourg, et vise une inscription au dispositif départemental Patrimoine Cadre de Vie.

Le lancement de l'opération est donc effectif, avec approbation du programme et de l'estimation financière (délibération du 6/02/2018 n°2018/02).

Compte tenu des dépenses prévisionnelles suivantes :

FINANCEURS	Montant sollicité de la subvention	Taux
Etat - FSIL / Contrat de ruralité 2017-2020	80 000,00 €	50%
Département (Programme Cadre de Vie)	30 000,00 €	19%
TOTAL des aides publiques sollicitées	110 000,00 €	69%
Autofinancement	50 000,00 €	31%
Total (coût de l'opération H.T.)	160 000,00 €	100%

Il est proposé:

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions suivantes :
 - 80 000 € à l'État dans le cadre du contrat de ruralité.
 - o 30 000 € au Conseil départemental dans le cadre du Programme Cadre de Vie

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité.

Demande de subvention pour les travaux de l'église

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la possibilité de solliciter une subvention complémentaire de l'Etat pour la 3ème tranche des travaux à hauteur de 15% complémentaire soit 51 750€ (dépense subventionnable de 345 000 € HT).

L'aide de l'état serait alors portée à 224 250 € représentant 65 % du montant des travaux estimé à 345 000 € HT, dont

- 172 500 €, 50 %, au titre de la dotation déconcentrée;
- 51 750 €, 15%, au titre du fonds incitatif et partenarial pour les monuments historiques situés dans les communes à faibles ressources.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention complémentaire de 51 750 € (cinquante et un mille sept cent cinquante euros), soit 15% de la dépense subventionnable, au titre du fonds incitatif et partenarial pour les monuments historiques situés dans les communes à faibles ressources.

<u>Avenant n°3 - Tranche optionnelle 1 au marché</u> maçonnerie

Présentation : Patrick TANGUY

Considérant la délibération n°2016-26 du 11 août 2016 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la restauration des toitures et de la voute lambrissée de l'église,

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il est nécessaire de faire un avenant avec l'entreprise SAS LEFEVRE — agence Goavec-Pitrey pour la réalisation de rejointement sur les lucarnes et sur le bas des tourelles du glacis au bandeau. Le montant de l'avenant est de 3 148,66 € TTC (2 623,88 € HT).

<u>Avenant au contrat de Paul JOIN – Agent technique</u> polyvalent

Au vue de la charge de travail et des absences prévues du second agent technique polyvalent pour congés et formations, Monsieur le Maire propose de prendre un avenant au contrat de Monsieur JOIN Paul, agent technique polyvalent, pour passer la durée du contrat de 5 mois à 6 mois, soit du 16 avril au 16 octobre 2018.

Accord unanime du conseil municipal

<u>Avenant au contrat de Johan BRETON – Secrétaire de</u> mairie

Au vue de la charge de travail et des différents projets de la collectivité, Monsieur le Maire propose de prendre un avenant au contrat de Monsieur Breton Johan, secrétaire de mairie, pour passer d'une durée hebdomadaire de 30H00 à 35H00.

Accord unanime du conseil municipal

Rapport des adjoints

Patrick TANGUY:

- La commune a été labellisée 2 étoiles au concours
 « Villes et Villages étoilés »
- L'entreprise A MAR Paysage de Douarnenez a été retenue pour la maîtrise d'œuvre du projet de réaménagement des 3 entrées de bourg et la création d'un cheminement doux

Marc RAHER:

 Marc RAHER et Yves TYMEN ont assisté à une démonstration de Robot tondeuse sur la commune de Châteauneuf du Faou. La commune va procéder à l'acquisition de ce type de matériel pour un montant de 7913.45 €;

Questions diverses

 Josik LE DOARE évoque le sujet de la vente du ZAL. Patrick TANGUY fait savoir que la commune pourrait envisager l'acquisition du bien à sa juste valeur à la condition qu'une association ou qu'un groupe de personne en assure la sécurité, l'entretien et le fonctionnement du site.

Conseil du 26 Juin 2018

Approbation du compte rendu de la séance du 30 avril 2018

Présentation : Patrick TANGUY

Le compte rendu de la séance du 30 avril 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Absent: Laurent JONCOUR

2. Compte de gestion 2017 – budget COMMUNE

Présentation : Patrick TANGUY

Patrick TANGUY, Maire, présente le compte de gestion du receveur municipal qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte:

Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier.

Le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui constate ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Après vérification, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget COMMUNE de M. Le Trésorier Principal de Douarnenez.

3. Compte administratif 2017 – budget COMMUNE

Présentation : Patrick TANGUY

Le compte administratif 2017 de la commune, présenté par Monsieur Patrick TANGUY, fait apparaître un déficit de la section de fonctionnement pour l'année 2017 de 25 419,42€. En 2016, le résultat de l'exercice de fonctionnement est de +122 959,57€.

Au global, l'excédent de fonctionnement cumulé du compte administratif 2017 est de 102 491,53 €.

Il fait apparaître en :

Fonctionnement Recettes: 496 765,57€

Dépenses : 522 184,99€

Résultat de l'exercice : -25 419,42€ Résultat reporté de 2016 : +102 491,53€ Résultat de clôture de la section

fonctionnement : +77 072,11€

<u>Investissement</u> Recettes : 813 674,41€

Dépenses : 947 765,52€

Solde d'exécution en investissement 2017 : -134 091,11€

Résultat reporté 2016 : +246 905,60€ Résultat de clôture 2017 : +112 814,49€

Après le retrait de la salle du Conseil de M. le Maire, le conseil municipal sous la présidence de Marc RAHER, 1^{er} adjoint, après en avoir débattu, adopte à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget Commune.

4. <u>Affectation du résultat de l'exercice 2017 – Budget</u> COMMUNE

Présentation : Marc RAHER

M. Marc RAHER, 1^{er} adjoint, présente la proposition d'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 :

- Considérant que le compte administratif 2017 présente un résultat global positif de fonctionnement de : +77 072,11 €
- Considérant que le solde d'investissement présente un résultat de +112 814,49 €
- Considérant que le solde des restes à réaliser en investissement présente un résultat global de +243 500 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- 77 072,11 € en recette ligne 002 de la section de fonctionnement sur le budget 2017
- 0,00€ en recette d'investissement sur le compte 1068

5. Compte de gestion 2017 – budget LOTISSEMENT

Présentation : Marc RAHER

Le compte de gestion du receveur municipal retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte :

Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la commune.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui constate ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Après vérification, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget du lotissement « Roz Ar Park ».

6. <u>Compte administratif 2017 – budget LOTISSEMENT</u>

Présentation: Marc RAHER

Le compte administratif 2017 du budget lotissement Roz Ar Park, présenté par M. Marc RAHER, 1^{er} adjoint, fait apparaître un déficit de la section de fonctionnement pour l'année 2017 de 2 933,70 €. En 2016, le résultat de l'exercice de fonctionnement est de 1 833,48 €.

Au global, l'excédent de fonctionnement cumulé du compte administratif 2017 est de 75 295,73 €.

Il fait apparaître en :

Fonctionnement Recettes: 95 294,22€

Dépenses : 98 227,92€

Résultat de l'exercice 2017 :-2 933,70€ Résultat reporté de 2016 : 78 229,43€ Résultat de clôture de la section

fonctionnement: 75 295,73€

Investissement Recettes : 94 397,92 €

Dépenses : 95 294,22 €

Résultat de l'exercice investissement 2017 : -896,30 €

Résultat reporté 2016 : - 94 397,92 € Résultat de clôture 2017 : - 95 294,22 €

Après le retrait de la salle du Conseil de M. le Maire, le conseil municipal, sous la présidence de Marc RAHER, 1^{er} adjoint, après en avoir débattu, adopte à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget lotissement Roz Ar Park.

7. Compte de gestion 2017 – budget Assainissement

Présentation : Patrick TANGUY

Le Conseil municipal prend acte que le trésorier a procédé aux écritures de dissolution du budget Assainissement suite au transfert de compétence.

Il est proposé:

- D'approuver le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017.
- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 pour le budget assainissement.

8. <u>Échange de terrain entre la commune de LE JUCH et les consorts MAREC</u>

<u>Présentation</u>: Patrick TANGUY

EXPOSE

La commune a été sollicitée par les consorts MAREC, représenté par Monsieur MAREC, chargé de l'indivision, riverains du chemin rural situé au lieu-dit « Kerflous » pour un échange entre le chemin rural desservant la parcelle 686 dont ils sont propriétaires et la partie Sud-Ouest de la parcelle 686 où passe actuellement une route communale

au lieu-dit « Kerarneuf». Les frais engendrés seront à la charge du demandeur, les consorts MAREC.

L'échange portera sur :

<u>Désignation de l'immeuble cédé par le premier échangiste</u> (commune de LE JUCH)

En la commune de LE JUCH, lieu-dit Kerflous, un terrain cadastré à la section B numéro 1985 pour une contenance de 1a61, issu de la division d'un terrain initialement non-cadastré d'une contenance initiale de 378ca suivant document d'arpentage en date du 19 décembre 2017 établi par le Cabinet de Géomètre URBATEAM propriété de la commune de LE JUCH.

En la commune de LE JUCH, lieu-dit Kerflous, un terrain cadastré à la section B numéro 1986 pour une contenance de 2a17ca, issu de la division d'un terrain initialement noncadastré d'une contenance initiale de 378ca suivant document d'arpentage en date du 19 décembre 2017 établi par le Cabinet de Géomètre URBATEAM propriété de la commune de LE JUCH.

<u>Désignation de l'immeuble cédé par le deuxième échangiste</u> (consorts MAREC)

En la commune de LE JUCH, lieu-dit Kerarneuf, un terrain cadastré à la section B numéro 1988 pour une contenance de 2a55ca.

Il est précisé que ce terrain provient de la division de la parcelle cadastrée section B n°686, situé sur la commune de LE JUCH au lieu-dit Kerarneuf d'une contenance de 1ha 74a 60ca en trois nouvelles parcelles :

- Section B n° 1987, même adresse, pour une contenance de 1ha 67a 66ca, restant appartenir aux consorts MAREC
- Section B n° 1988, même adresse, pour une contenance: 02a 55ca présentement échangé en faveur de la commune de LE JUCH
- Section B n° 1989 même adresse, pour une contenance: 04a 39ca restant appartenir aux consorts MAREC

Évaluation

Il est convenu que l'échange sera réalisé sans soulte en conséquence les biens échangés ont été évalués chacun à la somme de 1 euros.

Les frais d'administratif et de géomètre seront à la charge des consorts MAREC.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la réalisation de l'échange suivant les modalités qui ont été exposées ci-dessus.
- AUTORISER Monsieur Le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette procédure.
- AUTORISER Monsieur Le Maire à recevoir l'acte administratif constatant la réalisation de l'échange entre la commune et les consorts MAREC.

9. Projet d'acquisition du ZAL

Présentation: Patrick TANGUY

Vu le courrier du 14 juin 2018 de l'association « Histoire et Patrimoine »,

Pour faire suite à l'interrogation portée par Monsieur LE DOARE lors du dernier conseil municipal, une réunion d'échange avec l'association Histoire et Patrimoine eu lieu le 29 mai 2018 au cours de laquelle l'association s'est portée candidate à la gestion du site dit du « ZAL ». Il est donc opportun d'engager la négociation de l'acquisition du terrain par la commune.

Monsieur le Maire propose donc d'engager les négociations en vue de l'acquisition du terrain par la commune.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER Monsieur le Maire à engager la négociation avec les propriétaires.
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir dans ce dossier.

10. <u>Participation à l'aménagement des équipements</u> publics route de Kervéoc'h

Présentation: Patrick TANGY

Vu le courrier du 30 avril 2018 portant sur l'acquisition foncière d'une parcelle route de Kervéoc'h,

La Ville de Douarnenez va acquérir une parcelle de 140m² cadastrée à la section ZO sous le numéro 144 appartenant à Monsieur et Madame Yves HEYDON. Le terrain se trouve le long de la route de Kervéoc'h et jouxte la limite communale entre Douarnenez et Le Juch.

Cette acquisition vise à régulariser la présence d'un poste de transformation électrique et d'une borne à incendie. Cette acquisition permettre également l'installation de containers semi-enterrés pour le tri-sélectif.

La ville de Douarnenez souhaite que la commune participe à hauteur de 1 500€ pour l'aménagement des équipements publics à disposition des riverains.

Vu ces éléments, Monsieur Le Maire propose de participer à l'aménagement des équipements publics pour à hauteur de 1 000€.

Le Conseil municipal,

Considérant l'intérêt de cet aménagement pour la commune,

10 pour, 2 abstentions,

Autorise la participation de la commune à hauteur 1 000€ pour l'aménagement des équipements publics route de Kervéoc'h.

11. <u>Matériel de désherbage alternatif : demande de</u> subvention à la Région

Présentation: Patrick TANGUY

Dans la continuité de la démarche 0 phyto engagée par la commune, la commune a prévu l'acquisition cette année d'une bineuse électrique.

Le Conseil municipal,

Considérant que cette opération peut faire l'objet d'une aide financière de la part du Conseil régional de Bretagne au titre des aides sur le matérieldédéis à l'entretien de terrains de sport de plein air et des cimetières,

Considérant le devis estimatif de la bineuse électrique et de sa batterie à 2 240€ hors taxes,

A l'unanimité,

Approuve le projet d'acquisition,

Autorise le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil régional de Bretagne à hauteur de 40%,

Autorise le Maire à signer les pièces à intervenir dans ce dossier.

12. <u>Participation à l'expérimentation de la Médiation</u> <u>Préalable Obligatoire (MPO) dans certains litiges de la Fonction Publique mise en œuvre par le Centre de gestion du Finistère</u>

<u>Présentation</u>: Patrick TANGUY

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle, prévoit dans son article 5 l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire pour certains contentieux de la Fonction Publique Territoriale, et ce jusqu'au 18 novembre 2020 (à ce jour).

La médiation est un dispositif par lequel les parties à un litige tentent de parvenir à un accord équitable, compréhensible et acceptable en vue de la résolution amiable de leurs différends. Elle s'avère plus rapide, moins coûteuse et mieux adaptée à une prise en compte globale de la situation qu'un contentieux engagé devant une juridiction administrative.

Substitut au Tribunal Administratif, elle n'intervient qu'à l'issue de discussions infructueuses entre l'agent

éventuellement assisté d'une organisation syndicale et l'employeur, suite à une décision qui lui est défavorable.

Le Centre de Gestion du Finistère s'est porté volontaire pour cette expérimentation et a été reconnu comme tiers de confiance par la juridiction administrative auprès des élus employeurs et leurs agents.

Il propose aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent d'adhérer à cette expérimentation de médiation préalable obligatoire dans le cadre de sa cotisation additionnelle (collectivités affiliées) ou au socle commun (collectivités adhérentes au socle commun). La médiation ne donnera donc pas lieu, en cas de mise en œuvre, à une facturation spécifique.

Chaque collectivité pourra, en cas de besoin, bénéficier de cette prestation mais uniquement si elle y adhère avant le 31 août 2018, suite à délibération.

Le Maire

Invite l'assemblée délibérante à se prononcer favorablement, eu égard aux avantages que pourrait présenter cette nouvelle procédure pour la collectivité, si un litige naissait entre un agent et la collectivité sur les thèmes concernés par l'expérimentation.

La collectivité garde la possibilité de refuser la médiation à chaque sollicitation éventuelle.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le code de Justice administrative,

 ${f Vu}$ la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIe siècle,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Vu le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux,

Vu l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale, listant les centres de gestion concernés dont le Finistère,

Vu les délibérations du 24 novembre 2017 du Centre de gestion du Finistère relatives à sa participation à l'expérimentation nationale de la médiation préalable obligatoire aux recours contentieux, et aux modalités de conventionnement.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer au dispositif au regard de l'objet et des modalités proposées, DECIDE d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation.

APPROUVE la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG29, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter *du 1^{er} avril 2018* sous réserve d'une adhésion de la collectivité au principe de médiation préalable obligatoire, et sous condition d'une saisine du médiateur dans le délai de recours contentieux.

AUTORISE Monsieur le maire à signer cette convention à transmettre au Centre de Gestion du Finistère et, pour information, au Tribunal Administratif de Rennes avant le 31 août 2018 ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

13. Rapport des adjoints

Marc RAHER : Sollicitation pour participer à la réunion sur le pôle métropolitain se déroulant à 18h00 le 27 juin 2018 / Enquête pour le projet de territoire de la communauté de communes en cours, possibilité de la remplir en ligne ou sur papier

<u>Yves TYMEN</u>: Informe sur la satisfaction des résultats de la tonte des robots.

Isabelle KERVAREC : Clôture des comptes / nouveau nom ADADOM / sollicitation pour participer au repas des ainés / rencontre avec les présidents de foot / commission jeunesse : pouvoir à la communauté de communes pour le transfert de la compétence jeunesse au 1^{er} janvier 2019 Patrick TANGUY: Présentation de la Breizh Cop et des différents sujets abordés (12 juillet à 18h00 dans la salle socio) / proposition de Monsieur Alain NICOLAS de nettoyer les lettres du monument aux Morts / proposition d'association du patrimoine diocésain pour faire une conférence le 2 mars de 14h à 16h00 ayant pour thème la représentation du diable dans les représentations religieuses / mutuelle communale : enquête dans le prochain bulletin pour connaître l'intérêt de la population qui devrait se suivre par une réunion de présentation selon l'intérêt / spectacle « Sacré filou » le mercredi 4 juillet à 18h00.

14. Questions diverses

Question de Daniel CANONICO sur l'Installation des étagères dans les placards de la salle : prochainement. Les crémaillères sont achetées. Nous attendons le nombre d'étagères nécessaires avec les associations.

Proposition de mise en place d'une mutuelle communale

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'ensemble des salariés du secteur privé bénéficie d'une mutuelle d'entreprise. Ne sont pas concernés par ce dispositif les retraités, les exploitants agricoles, les professions libérales, les commerçants, les artisans, les fonctionnaires, les demandeurs d'emploi. L'idée est d'obtenir des avantages tarifaires. Ainsi, en adhérant au dispositif proposé, la collectivité permet d'avoir une remise tarifaire sur l'ensemble des prestations mutuelles proposées par la société d'assurance conventionnée. La remise tarifaire est identique pour toutes les communes quel que soit le nombre d'adhérents.

Les contrats sont tout de même individualisés avec un tarif personnalisé à chaque situation. Il n'y a pas de questionnaire médical, donc il n'y a pas d'exclusion. Le diagnostic est individualisé et une comparaison avec le contrat en cours est effectuée. Il est possible de revoir les garanties annuellement, à date anniversaire du contrat.

Aucune participation financière de la commune n'est requise. Il n'y a pas un nombre minimum d'adhérents à atteindre. Le contrat est annuel et il existe une possibilité de mettre en concurrence les entreprises tous les ans. Un protocole d'accord est signé chaque année permettant ainsi de faire un bilan.

Processus de mise en œuvre de la mutuelle communale

- Première information aux conseils municipaux et CCAS.
- Information à la population et <u>réalisation d'un sondage mesurant l'intérêt de la population.</u>
 Réunion publique courant septembre pour présentation du dispositif à la population et intervention d'un prestataire sur les parties techniques.

INFORMATIONS DIVERSES

Journée d'échange Vélo 2018

Le 3 avril l'Agence Ouest Cornouaille Développement a organisé une journée d'échanges autour des pratiques du vélo. Lors de cette première journée de ce type, des élus, techniciens et membres des associations de toutes les communautés de communes de l'Ouest Cornouaille et au-delà se sont réunis au Juch.



Vous trouverez sur la page dédiée de l'AOCD les différentes présentations de la journée sur https://www.pro-aocd.fr/

Campagne de lutte contre le frelon asiatique

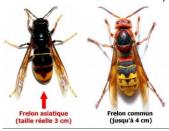
Cette année encore, la Communauté de communes a signé un contrat avec une entreprise compétente dans la reconnaissance et la destruction des nids de frelons asiatiques.

Le frelon asiatique est apparu dans la région bordelaise en 2004 à l'occasion d'importations de poteries chinoises par containers. Il est classé dans la liste des dangers sanitaires de 2ème catégorie sur tout le territoire français. Le frelon asiatique est une espèce invasive présente désormais sur le département du Finistère depuis 2011. Son impact environnemental est désormais avéré.

Reconnaître un frelon asiatique

Le frelon asiatique possède une couleur sombre avec une large bande orangée à l'extrémité de l'abdomen. Il se différencie du frelon commun qui est de taille supérieure avec une couleur à dominante jaune (frelon asiatique a une taille de 2 à 3 cm, le frelon commun a une taille de 2 à 4 cm).

Le nid ne constitue pas à lui seul un critère d'identification fiable. Cependant, certaines caractéristiques doivent alerter l'observateur :



Le nid de frelons asiatiques est souvent installé à la cime d'un arbre, quelquefois sous un abri aéré et à proximité d'eau,

Sa taille est importante, entre 40 et 80 cm de diamètre,

Le nid possède une entrée unique.

Vous repérez un nid de frelons asiatiques

Si vous constatez la présence d'un nid de frelons, inutile d'avoir peur et ne vous en approchez pas ! Appelez la mairie au 02 98 74 71 50. Un agent référent ayant participé à la formation interviendra sur place pour savoir s'il s'agit de frelons asiatiques et, si c'est le cas, il suivra la procédure pour déclencher l'intervention. Ces dernières sont entièrement gratuites pour les habitants du territoire.

<u>Pour plus d'informations</u> Douarnenez Communauté

75, rue Ar Véret CS60007

29177 Douarnenez Cedex

Contact référent : Sophie De Roeck, chargée du

développement durable

Brûlage des déchets verts

Le brûlage des déchets végétaux (branches d'arbre, feuilles mortes, herbes issues des tontes...) <u>est interdit</u> par le règlement sanitaire départemental. Les déchets verts doivent donc être déposés en déchèterie ou faire l'objet d'un compostage.

Horaire déchèteries :

Ouvertes du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Fermées les dimanches et jours fériés.

Déchèterie de Lannugat (Douarnenez)

Tél: 02 98 74 64 19

Déchèterie de Lestrivin (Poullan sur mer)

Tél: 02 98 74 53 96

Permanence « Aides à l'Habitat »

Douarnenez Communauté informe et accompagne les propriétaires bailleurs ou occupants sur les dispositifs d'aides financières à l'habitat (aide au ravalement, prêt à taux 0, rénovations énergétiques, adaptation au handicap, etc).



Vous pourrez rencontrer Yannick BIZIEN, Conseiller Habitat, dans les locaux de Douarnenez Communauté, sans rendez-vous lors de permanences, du lundi au jeudi, de 9h00 à 12h00.

- Clé accession / Prêt à taux 0 %
- Prêt social location accession
- Aide au ravalement
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Logement locatif social

Pour tout renseignement:

Yannick BIZIEN - Conseiller Habitat Douarnenez communauté 75, rue Ar Véret - CS 60007 29177 Douarnenez Cedex

Tél: 02 98 74 49 49

Courriel: habitat.conseil@douarnenez-communaute.fr

Projet de Territoire

Un projet de territoire permet d'organiser l'action publique en fonction des enjeux, des ressources, et de renforcer l'identité du territoire. C'est un document cadre, fédérateur et stratégique permettant à une collectivité de définir des axes de développement pour les années à venir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de l'environnement et de gestion des ressources.

Le projet de Territoire est complémentaire des politiques départementales, régionales et nationales. Il permet de :

- Définir une vision partagée du territoire et les priorités de développement pour les prochaines années,
- Aboutir à une meilleure complémentarité des actions communales et intercommunales,
- Garantir une meilleure lisibilité de l'action publique.



Ce questionnaire, totalement anonyme, a pour but de contribuer à l'élaboration du Projet de Territoire et plus particulièrement de mieux connaître vos besoins et attentes. Vos réponses nous seront d'une aide précieuse!

Les résultats de l'ensemble des questionnaires seront communiqués au travers du site internet de Douarnenez Communauté et dans le document final. Merci pour votre contribution.

Pour tout renseignement et pour tout complément, vous pouvez envoyer un email à projet.territoire@douarnenez-communaute.fr

Le questionnaire est disponible en mairie. Il devra être compléter pour le 15 juillet.

Il peut également être complété directement en ligne sur le site de Douarnenez Communauté.

https://www.douarnenez-communaute.fr/

Agri Ecoute - M.S.A.

Ne restez pas seul face aux difficultés, parlez-en au 09 69 39 29 19

Difficultés financières, familiales, menace sur l'activité professionnelle, solitude... Certaines situations peuvent entraîner une grande souffrance

psychologique dont il est difficile de s'extraire seul. Afin de toujours mieux protéger et accompagner ses ressortissants, la MSA renforce son service d'écoute Agri'écoute lancé en 2014.

Un service accessible en permanence

Vous pouvez joindre Agri'écoute à tout moment, 24h/24 et 7j/7 pour échanger de façon complètement anonyme.

Une écoute spécialisée

En composant le numéro d'Agri'écoute, vous serez mis directement en relation avec un psychologue clinicien diplômé qui vous aidera à prendre du recul par rapport à une situation personnelle douloureuse ou angoissante et à trouver des solutions.

Le rôle clé de l'entourage

S'il ne peut se substituer au médecin ou au thérapeute, l'entourage joue souvent un rôle primordial car il est généralement le plus à même de détecter un changement de comportement ou de discours chez un proche.

Si vous-même, dans vos relations familiales, professionnelles ou amicales, êtes en contact avec un salarié ou un exploitant agricole en proie à des difficultés, n'hésitez pas à l'informer et l'inciter à contacter Agri'écoute sans plus attendre.

Mal-être, solitude, idées suicidaires...

Parlez-en au:

09 69 39 29 19

(Prix d'un appel local)

AGRI'ÉCOUTE

SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7 DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL

Pour plus d'informations sur le dispositif Agri'écoute de la MSA, rendez-vous sur le site www.msa-armorique.fr

La bactérie Xylella fastidiosa



porteur sain.

Danger sanitaire de catégorie 1, cette bactérie de quarantaine, phytopathogène et très polyphage est réglementée au niveau européen : son introduction et sa dissémination sont interdites sur le territoire européen (Directive 2000/29/CE)



À ce jour, la bactérie compte parmi ses hôtes plus de 300 espèces végétales (60 familles botaniques différentes). Cependant, de nombreuses plantes hôtes ne développent pas de symptômes, mais peuvent jouer potentiellement le rôle de

Connue aux Etats-Unis depuis la fin du 19^{ème} siècle (maladie de Pierce sur vigne), elle est actuellement présente sur le territoire européen.

4 pays de l'UE affectés :

- Italie depuis 2013 (région des Pouilles)
- France depuis juillet 2015 (PACA et Corse)
- Allemagne depuis juin 2016
- Îles Baléares depuis novembre 2016
- Espagne (province d'Alicante) depuis juin 2017



Cet organisme nuisible est présent à la fois dans les organes aériens (feuilles, rameaux, fruits) et dans les racines. Les plus fortes concentrations bactériennes sont trouvées dans les pétioles et la nervure centrale des feuilles.

La bactérie est véhiculée par des insectes piqueurs-suceurs qui se nourrissent de la sève brute des végétaux. A ce jour, en France, une cinquantaine d'insectes sont considérés comme des vecteurs potentiels. Il s'agit des Cicadomorphes (les cicadelles, les cercopes, les aphrophores, ...).

Les symptômes

En obturant les vaisseaux ascendants de la plante (le xylème), la plante présente des symptômes de dessèchement brutal, brûlure foliaire, chlorose qui compliquent sa détection (confusion possibles avec la verticilliose, un stress hydrique, des carences, ...). Seule une analyse en laboratoire peut confirmer ou infirmer sa présence.

Parmi les végétaux hôtes en Europe figurent le polygale à feuilles de myrte, le laurier rose (photos cicontre), l'olivier, la vigne, la lavande, le chêne liège, les Prunus sp (amandier, prunier, cerisier), ...

La liste européenne est consultable sur le site : https://ec.europa.eu/food/plant/plant_health_biosecurity/ legislation/emergency_measures/xylellafastidiosa/susceptible_en



Polygala myrtifolia

Il n'existe malheureusement pas d'autres moyens de lutte que la prévention :

- ⇒ Ne ramenez pas de végétaux lors de vos voyages à l'étranger,
- ⇒ Contrôlez l'origine des plantes achetées (Passeport Phytosanitaire Européen),
- ⇒ Désinfectez vos outils de taille.



Nerium oleander (Laurier rose)

En cas de suspicion, contacter <u>immédiatement</u> le SRAL Bretagne pour une inspection officielle. Assurez vous au préalable que la plante a été correctement arrosée (sans excès) et qu'elle fait partie des végétaux sensibles à *Xylella fastidiosa*.